

**Contribution de l'AF3V aux travaux préparatoires au CPER
2000-2006**

Groupe Infrastructures

**Demandes prioritaires de Véloroutes et Voies Vertes
à retenir par Midi-Pyrénées
3 Juin 1999**

Nos demandes prioritaires sont, par ordre décroissant d'importance:

1- La "Voie Verte des Deux Mers", itinéraire cyclable principal et prioritaire le long du canal latéral et du canal du Midi.

Cet axe coïncide avec l'axe retenu dans le schéma national, serait un axe régional majeur, en site propre, sur lequel les autres itinéraires viendraient se raccorder.

Demande prioritaire: réaliser pendant la durée du Plan
l'aménagement de:

- 5 km traversée de Toulouse
- 22 km canal latéral en Haute-Garonne (décidé par le Conseil Général)
- 75 km canal latéral_+ canal de Montech dans le Département du Tarn-et-Garonne.

Cela permettra d'avoir un axe continu de 160 km en Midi-Pyrénées.

2- La "Véloroute de la vallée du Lot" (230 km environ)

- axe qui relie la Voie Verte des Deux Mers (canal latéral) à la Véloroute nationale Clermont/Montpellier à Mende;

- axe à forte fréquentation potentielle (cf étude de l'AFIT, voir carte 3), car passant par des sites touristiques majeurs (Cahors, St Cirq Lapopie, Figeac, Conques,.....);

- axe qui viendrait valoriser les importants investissements d'aménagements hydrauliques et d'infrastructures d'accueil touristique déjà réalisés dans le cadre de la mise en navigation de la vallée du Lot;

- axe cyclable inter-régional, qui sera sans doute retenu par la Région Aquitaine, dans le département du Lot-et-Garonne et par la Région Languedoc-Roussillon en Lozère.

- axe cyclable qui sera sans doute retenu comme aménagement structurant dans le futur Contrat de Plan Interrégional de Bassin du Lot, élaboré par l'Entente Interdépartementale de la vallée du Lot (décision le 25 Juin).

- axe qui pourrait être retenu par l'Etat, et donc subventionné, si les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées en faisaient conjointement la demande après avoir décidé sa réalisation, et si l'Entente Interdépartementale retenait elle aussi ce projet.

3- La "Véloroute Moissac - Rocamadour" (130 km environ)

Cet itinéraire relierait la "Voie Verte des Deux Mers" (Montauban et Moissac) au nord de la région (Rocamadour - Souillac) via Cahors . Il s'insère dans le schéma national.

Réalisé sur petites routes tranquilles, donc moins coûteux.

4- La "Véloroute de la vallée du Tarn" (280 km environ)

Cet itinéraire relierait les sites touristiques de la vallée du Tarn : Montauban, Gaillac, Albi, Ambialet, Brousse Le Château, Millau et les gorges du Tarn.

Il serait relié à la "Voie Verte des Deux mers" à Montauban, et rejoindrait également vers Mende l'axe Clermont Ferrand-Montpellier du schéma national.

5- La "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour" (350 km environ)

- axe qui relierait la Voie Verte des Deux Mers (à Toulouse) à la Véloroute Atlantique (à Bayonne).

- serait constituée en Haute-Garonne par l'axe cyclable que le Département a déjà décidé de réaliser entre Toulouse et le sud du département;

- la Véloroute rejoindrait ensuite la ville de Tarbes, puis suivrait alors la vallée de l'Adour (rives du fleuve en cours d'aménagement dans les Landes en aval de Dax).

Conclusion

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées devrait décider et réaliser, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, les trois premières Véloroutes et Voies Vertes:

- Voie Verte des Deux Mers
- Véloroute de la vallée du Lot.
- Véloroute "Moissac-Rocamadour"

Il devrait aussi, au minimum, décider le principe, et lancer l'étude, des deux autres Véloroutes:

- Véloroute de la Vallée du Tarn

- Véloroute "Garonne-Pyrénées-Adour"

Cela afin de permettre aux collectivités locales créant des éléments de ces Véloroutes de les situer dans une perspective régionale.....